



Communiqué de presse - mardi 17 janvier 2012

Barrages sur la Sélune : on efface !

La fin de concession des barrages doit être officialisée avant la Journée mondiale des zones humides

Un an après les vœux 2011 de Nathalie Kosciusko-Morizet qui annonçait que cette année-là devait marquer "la maturité du Grenelle de l'Environnement", que va annoncer la Ministre de l'Ecologie lors de ses vœux mardi 17 janvier à propos de l'effacement des barrages de la Sélune, seule mesure du Grenelle en faveur de la biodiversité et des milieux naturels aquatiques ? Les 46 associations et fondations du collectif "Les Amis de la Sélune" lui demandent avec France Nature Environnement de passer des paroles aux actes !

Les résultats occultés d'une mission d'expertise du CGEDD

Alors que le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable devait remettre à la Ministre le 9 janvier ses conclusions sur l'accompagnement économique du projet, aucune information n'a à ce jour été rendue publique sur les résultats de cette mission d'expertise. Pourquoi ce silence ? Le gouvernement aurait-il quelque chose à cacher ? Les Amis de la Sélune demandent de la transparence sur cette question afin de poursuivre collectivement la discussion avec les collectivités locales et les habitants, sans attendre les résultats de l'étude relative au développement durable de la vallée attendus pour le printemps 2012.

Des décisions et annonces successives depuis des années qui peinent à accoucher d'une décision majeure du Grenelle respectueuse de la gouvernance locale de l'eau : la fin de concession des barrages

La réouverture de la vallée de la Sélune est un projet de longue haleine qui est passé par une succession d'engagements politiques forts, de poursuites judiciaires et de décisions administratives de la part des pouvoirs publics successifs en charge du dossier :

- 1986 : **classement de la Sélune au titre de la libre circulation des poissons migrateurs** (classement reprenant un précédent classement de 1924). Ce classement imposait déjà la mise en place pour les deux barrages de dispositifs assurant la libre circulation des poissons migrateurs. Les études menées par EDF et les services de l'Etat ont conclu à l'impossibilité technique de réaliser de tels dispositifs. A publication de l'arrêté de 1986 fixant la liste des espèces migratrices du bassin de la Sélune, **EDF disposait d'un délai de 5 ans pour se conformer à ses obligations et se mettre aux normes**, sans indemnité ni possibilité de déroger.
- 1991 : le délai de 5 ans a expiré le 3 janvier. **EDF exploite désormais de façon irrégulière.**
- 1996 : le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie** vise entre autres les barrages de la Sélune et rappelle qu'il convient de s'orienter vers le non-renouvellement des concessions là où les conditions de libre circulation piscicole ne peuvent être respectées.
- 2006 : **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques** (article L 214-17 du code de l'environnement) donnant le cadre juridique de la réouverture de la vallée, projet jugé d'autant plus pertinent que la dégradation de l'eau (eutrophisation, stockage de substances dangereuses) a été amplifiée par les barrages ; étude de trois scénarios et décision de l'effacement des barrages par la **Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sélune.**

- 2007 : **fin de concession des barrages ; approbation du SAGE** et donc de l'effacement.
- 13 novembre 2009 : annonce par Chantal Jouanno de l'effacement des barrages à l'occasion du lancement du **Plan National de restauration de la continuité écologique. Les concessions des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit ne sont donc pas renouvelées.** Néanmoins, depuis 2007, EDF continue son exploitation dans le cadre de délais glissants tant que l'arrêté de fin de concession n'a pas été signé par le Préfet de la Manche sur décision de la Ministre de l'Ecologie.
- 2010 : inscription de la Sélune en **Zone d'Action Prioritaire** pour le rétablissement de la transparence migratoire dans le **Plan de Gestion Anguille Français** adopté par la Commission Européenne à Bruxelles en application du Règlement Européen sur l'anguille numéro 1100/2007 ; mise en demeure d'EDF par **jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes** de garantir le franchissement des poissons migrateurs d'ici à fin décembre 2013.

Il est temps de passer des paroles et des décisions de principe aux actes : les barrages de Vezins et la Roche-qui-Boit ont respectivement 80 et près de 100 ans, beaucoup plus que l'âge moyen du parc hydroélectrique français, et sont en fin de vie : il y a des alternatives, notamment le futur parc éolien en mer pour produire de l'électricité renouvelable en Basse-Normandie (Courseulles-sur-Mer). **Les associations et fondations demandent au gouvernement d'entériner une fois pour toutes la fin de concession de ces barrages** et d'engager ainsi la restauration écologique de la vallée, en cohérence avec les enjeux identifiés pour la baie du Mont-Saint-Michel et en expérimentant, de façon concrète avec l'ensemble des acteurs locaux, un **nouveau modèle de développement réconciliant l'homme et la nature.**

En savoir plus sur le collectif "Les Amis de la Sélune"

Il rassemble à ce jour les **46 organisations** suivantes :

AAPPMA de l'Elorn (Finistère)

ANPER TOS

Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche

Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique

Club National des Saumonières

Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce

Eau et Rivières de Bretagne

European Rivers Network

Fédération Nationale pour la pêche en France et la protection du milieu aquatique

Fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique et 24 AAPPMA fédérées : La Truite

Cherbourgeoise - La Truite la Scye - La Mouche de Saire - Les Pêcheurs de la Sinope - Le Gardon Saint-Sauveurais -

Les Pêcheurs de la Douve - Le Gardon Chef du Pontais - La Flottante Carentanaise - Les Pêcheurs de Lessay - Les

Pêcheurs de Périers (St-Sauveur Lendelin) - La Gaule Marignaise - La Truite de l'Anneraie - Les Pêcheurs à la ligne

du Pays Saint-Lois - Les Pêcheurs de Cerisy-la-Forêt - Les Pêcheurs de Condé-sur-Vire - La Gaule Torignaise - Les

Amis de la Vire - Le Bassin de la Sienne - Amicale des Pêcheurs à la ligne de l'Avranchin - La Truite de la Sée - Le

Gardon de Pontorson - La Truite du Beuvron - La Ducéenne - La Gaule Mortainaise

Federation of Irish Salmon and Sea Trout Anglers

Fondation GoodPlanet

Fondation pour la Nature et l'Homme

Humus, fonds pour la biodiversité

L'Hydroscope

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Manche Nature

Mayenne Nature Environnement

North Atlantic Salmon Fund

SOS Loire Vivante

Union Régionale des Fédérations de Bretagne – Basse-Normandie – Pays de La Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique

WWF-France

Une plaquette de présentation est en pièce jointe de ce communiqué de presse.

Contacts presse :

Les Amis de La Sélune

Cécile Lochard - Déléguée Générale Humus - Fonds pour la Biodiversité, Secrétaire du collectif
cecile.lochard@humus-fondation.com - 01 40 62 63 63 / 06 85 52 90 61

Fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Albert Desdevises – Président - fed50-peche@wanadoo.fr – 02 33 46 96 50
Jacques Ducrocq - Administrateur Fédération, Président AAPPMA La Ducéenne / ducrocqjacques@free.fr - 02 33 51 73 52

Fondation pour la Nature et l'Homme

Jean-Jacques Blanchon - Mission Biodiversité, Agriculture et Territoires / jj.blanchon@fnh.org - 06 77 67 50 68
Manuela Lorand - Chargée de communication / m.lorand@fnh.org - 06 98 45 46 91

France Nature Environnement

Bernard Rousseau - Pilote du Réseau Eau - bernard.rousseau@fne.asso.fr - 06 79 84 68 58

Manche Nature - Christian Allain - Administrateur / manche-nature@wanadoo.fr - 02 33 57 37 17 / 06 18 83 03 43

North Atlantic Salmon Fund - Marc-Adrien Marcellier - Administrateur - mamarcellier@aol.com - 06 12 97 82 05

SOS Loire Vivante / European Rivers Network - Roberto Epple - Président - roberto.epple@ern.org - 04 71 05 57 88

Fédération Nationale de la Pêche en France

Julie Miquel - Attachée de presse - j.miquel@federationpeche.fr - 01 48 24 84 75 / 06 79 88 55 12

Union Régionale des Fédérations de Bretagne - Basse-Normandie - Pays de la Loire pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique - Jean-Paul Doron - Président - jean-paul-doron@wanadoo.fr - 06 85 52 50 11

WWF-France - Camille Lajus - Responsable relations presse / clajus@wwf.fr - 01 55 25 84 61